

ANNEXE II b
REGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité *Plastiques et composites* du baccalauréat professionnel

SPECIALITE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PLASTIQUES ET COMPOSITES	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous - épreuve E11 : Mathématiques et sciences physiques	U11	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous - épreuve E12 : Travaux pratiques de sciences physiques	U12	1	Ponctuel pratique	45mn	Ponctuel pratique	45mn	CCF	
E2 : Épreuve Sciences et technologie	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous - épreuve E31 : Formation en milieu professionnel et économie gestion	U31	3	CCF		Pratique et Ponctuel oral	2h et 20mn	CCF	
Sous- épreuve E32 : Préparation de la production	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous - épreuve E33. : Démarrage, pilotage et amélioration de la production	U33	4	CCF		Ponctuel pratique	6h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire et géographie		5						
Sous - épreuve E51 : Français	U51	3	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous - épreuve E52 : Histoire et géographie	U52	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative⁽¹⁾ Langue vivante	UF		Ponctuel Oral	20 min	Ponctuel oral	20 min	Ponctuel oral	20 min

(1) Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.